



Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
Bureau d'études – Aménagements urbains

Département des Services techniques
Avenue de Veszprém, 5 – 1340 Ottignies
Tél. : 010/43.62.00 – E-mail : travaux@olln.be

REUNION INFORMATION RIVERAINS

22 février 2024

Dossier 2023-ID3798 – PIWACY II Liaison Ottignies-Céroux Grand'Rue et Route de Beaumont (BCS + Entretien de voirie)
Date 22/02/2024
Lieu Salle Jules Ginion à Céroux
Objet Réunion Riverains (+-150p)
Personnes présentes public de +/-150 personnes
M. de Beer de Laer Echevin de la mobilité et des voiries,
M. Haulotte et M. Baeken de l'entreprise Haulotte sa,
M. Bachorz médiateur, espace environnement,
Mme Mertens responsable du service aménagement urbains de la Ville,
M. Verheve chargé de projets au service aménagement urbains de la Ville.

Réunion Information Riverains

1. Timing

- Présentation du déroulement de la soirée, M. Bachorz,
- Mot d'accueil, M. de Beer de Laer,
- Présentation des travaux d'entretien et d'aménagement cyclable, contexte et organisation de chantier, Mme Mertens,
- Questions / réponses quant au chantier particulièrement : organisation, planning, travaux...
- Questions / réponses quant à des sujets hors chantier « contexte réglementaire, vision de la Mobilité de la Tutelle/région..., prospection, radars tronçons... »

2. Contenu

Le compte rendu vise avant tout à intégrer les questions et réponses quant à la partie « organisation, planning, travaux » du chantier.

Les interventions sont regroupées en groupe thématique :

- **Déviation - Phasage**

- **Qui va supporter le poids financier des déviations (kilométrage, temps parcouru, carburant...)?**
 - Les travaux publics ne prennent pas en compte ce type de demande qui n'est pas objectivement chiffrable et encore moins vérifiable pour une juste réponse équilibrée pour la collectivité.
- **Pourquoi ne pas utiliser un Feu Rouge alternatif comme utilisé précédemment sur un chantier à Lasne ?**
 - L'emploi d'un tel dispositif laisse supposer qu'une bande de circulation reste circulaire pendant toute la journée de travail, avec les risques suivants :
 - Sécurité des personnes et des biens,
 - Perte de temps et rendement du travail inférieur, impact financier.
- **Pourra-t-on circuler sur les voiries concernées par une phase une fois qu'elle sera achevée ?**
 - Oui, c'est le principe du découpage par phase, la phase 2 commence quand la phase 1 est terminée
- **Quand la phase intermédiaire interviendra-t-elle?**
 - Si le planning est favorable, elle pourrait commencer courant du mois de mai 2024, à confirmer selon les contraintes techniques, la météo, l'approche des congés de l'entreprise, les événements festifs autorisés...
- **Où est déplacé l'arrêt de bus de la Place Communale ?**
 - À l'arrêt des 4 Bras, sur la Chaussée de Bruxelles (RN 275)
 - La pose, à proximité de l'arrêt 4 Bras, d'un box ou d'arceaux pour le stationnement des vélos des usagers des transports publics est à l'étude
- **La rue Nicaise sera-t-elle accessible ?**
 - Oui, elle est libre d'accès à la circulation locale
- **Quel sera l'impact sur l'accès aux cabinets médicaux et paramédicaux ? Et pour les véhicules de secours ?**
 - La circulation des véhicules de secours restera possible pendant toute la durée du chantier,
 - L'accès aux soins pour les personnes PMR sera possible moyennant une organisation entre l'entreprise et le patient et/ou la personne le véhiculant.
- **Le sens unique prévu en phase 2 devra-t-il être respecté ?**
 - Oui, pour le respect des lieux et des accotements,
 - Deux demandes particulières sont faites en réunion pour un charroi spécifique suivant la géométrie des lieux à étudier avant le début de l'ouverture de cette déviation,
- **Y a-t-il une déviation prévue à hauteur de Céroux pour les véhicules en provenance de Charleroi ?**
 - En venant du Domaine de Glabaix, l'accès à Céroux sera fermé.
- **Y a-t-il un risque que les Lasnois empruntent les déviations ou les rues en circulation locale pendant le chantier ?**
 - Le principe est d'éviter la circulation de transit dans le village de Céroux pendant la période de chantier. Il sera demandé à la police de faire des contrôles.

- **Organisation du chantier**

- **Quel est l'horaire de travail prévu par l'entreprise ?**
 - Entre 7h et 16h30 sauf activités exceptionnelles

- **A-t-on prévu l'interférence, la coordination entre la phase de lotissement urbanisme à la rue Nicaise ?**
 - Cette rue ne fait pas l'objet du chantier, si les travaux de construction doivent enfreindre la circulation ceux-ci devront être adaptés aux chantiers en cours.
 - **Y a-t-il des zones de stationnement préférentielles ?**
 - En voiries, suivant le respect du code de la route et le parking de la salle communale de Cérroux.
 - **Après les travaux, pourra-t-on se garer sur la voie publique comme aujourd'hui ?**
 - Oui, il s'agit de bande cyclable suggérée, le stationnement est autorisé sur la bande colorée.
 - **Pouvez-vous communiquer un détail du planning d'interventions quant aux espaces, côté rues impactées, etc. ?**
 - L'information se trouve sur le site Internet.
 - **Comment se passera le stationnement des engins de chantier en fin de journée ?**
 - Ne bloquant pas les riverains
 - Base de vie côté latéral de l'église (engins, local de chantier, WC...)
 - **Y a-t-il un état des lieux ?**
 - L'essentiel des travaux sont des travaux d'entretien de voirie, un état des lieux des voiries, accotements et limites de domaine est réalisé. Il n'est pas prévu d'état des lieux pour les habitations.
 - **Qu'en est-il pour la circulation des riverains présents dans la zone de chantier ?**
 - L'entreprise veillera à informer les riverains afin qu'il puisse sortir leur véhicule avant les travaux de démolition impactant leur accès.
 - **Quels seront les impacts du chantier sur les lieux d'évènements situés à Cérroux ?**
 - L'accessibilité étant modifiée, les organisateurs et propriétaires doivent veiller à informer et coordonner les personnes concernées par les déviations.
 - Les chemins de déviation seront réparés localement afin d'en améliorer l'usage.
 - S'il y avait des cas particuliers de livraisons, de travaux,...il est rappelé qu'il est important de contacter le gestionnaire du chantier afin d'envisager les solutions possibles.
 - **Comment accéder au restaurant, à l'église, à l'école, etc. ?**
 - Les accès sont maintenus, suivant le principe des déviations prévues
 - **Y a-t-il des avertissements Google, Waze, Coyote, Tom Tom, etc. pour marquer la route barrée à Cérroux ?**
 - Les contacts sont pris suivant l'ordonnance de police régissant ce chantier. Il en est de même pour les services de secours.
 - **Une attention particulière sera apportée à l'entretien des voies de déviation pendant tout le chantier**
- **Communication – Informations**
- **Pourquoi ne pas avoir informé les riverains plus tôt?**
 - Des réunions décisionnelles se sont tenues jusqu'une semaine avant la distribution du toute-boîte.
 - L'information de ce dossier est connue via la participation des moments rendez-vous avec le Collège, le bulletin communal et les différentes décisions officielles de ce dossier inscrit au plan Wallonie cyclable et au plan d'investissement communal et de

son suivi dans les différentes décisions du Conseil et du Collège communal s'y rapportant.

- **A-t-on réellement besoin du passage vélo ?**
 - o Pas de données objectives à communiquer pour le moment mais la voirie concernée est un axe structurant cyclable entre le village de Céroux et le centre d'Ottignies. Cet axe n'est pas remis en question par la Ville ni la Région. Cette dernière nous impose d'ailleurs l'intégration de l'axe dans l'observatoire du vélo.
- **D'où vient la présence d'engins de chantier à la rue du Puits ?**
 - o Il y a actuellement des travaux en lien avec l'étude du projet de réaménagement de la rue Croix Thomas et qui portent sur une étude de reconnaissance de sol, des essais de portance, des recherches des impétrants...

Hors chantier, de nombreux points ont été abordés :

- Utilité des plateaux et demande de leur suppression,
- Avis divergents sur la limitation de vitesse à 30 ou 50km/h,
- Placement de radar tronçon, et des sanctions administratives communales,...
- Est-ce possible d'installer des ilots ou des chicanes pour ralentir le trafic ? as possible pour la circulation du charroi agricole,
- Interdiction aux poids lourds >5T (sauf locaux) non respectée entre 5h et 7h !
- Avertisseur de vitesse situé Grande Avenue à remettre en état et fonctionnement,